

## NOIRMOUTIER EN L'ILE

## EUROPE. Le label AB au cœur des préoccupations de la coopérative de sel de Noirmoutier

Élisabeth Watebled, présidente de la coopérative de sel de Noirmoutier en l'île, explique qu'en septembre dernier, Stéphane Buchou, député vendéen, s'est rendu à la coopérative afin de s'enquérir des différentes problématiques de la structure concernant la nouvelle réglementation européenne sur le sel et l'affectation de son label AB.

## 400 producteurs

La coopérative des Salines de Guérande, celle des saumiers de l'île de Ré, de même que l'association des producteurs marins de l'île de Ré et la coopérative salicole de Noirmoutier sont regroupées en association depuis 2007. Son nom : l'AFPS, Association Française des Producteurs de Sel marin de l'Atlantique. Leur sel est récolté manuellement.

Élisabeth Watebled est également vice-présidente de ce collectif qui compte 400 producteurs parmi leurs adhérents.

Ceux-ci sont plus qu'inquiets de l'avenir de cette filière, depuis que la direction générale de l'agriculture de la commission européenne s'appête à rendre

éligible au label AB les sels miniers et le sel de mer lessivé industriellement.

En septembre, les 27 États membres se sont réunis afin de débattre des avancées sur les dossiers bios.

## Production artisanale face aux industriels

Depuis, les acteurs locaux, régionaux et les différents intervenants ainsi que les députés européens, suivent de près ce dossier. Ce label AB aurait des répercussions sur la filière du sel, et sur les produits biologiques en général. « Outre cet impact, le consommateur serait incapable de s'y retrouver, ce qui permettrait aux industriels de venir écraser la filière. »

800 emplois pourraient être appelés à disparaître, sans compter l'impact au niveau de l'attrait touristique de ces territoires, et les zones humides.

## Un enjeu français et européen

« Nous sommes satisfaits de voir que plusieurs de nos députés, comme Stéphane



Le sel est toujours récolté de manière ancestrale sur l'île de Noirmoutier

Buchou pour la coopérative Noirmoutine, Sandrine Jasso pour celle de Guérande et Yannick Aury pour l'île de Ré, ont travaillé afin de proposer une résolution qui a été déposée le 16 décembre dernier à l'Assemblée Nationale. Désormais, il leur faut trouver

un créneau pour débattre de cette proposition. C'est très encourageant pour la suite, car l'enjeu est français mais également européen. »

Aujourd'hui, deux actions sont en cours : une au niveau français, et l'autre au niveau européen.

Le ministère de l'agriculture « pris la mesure du sujet. Le 5 janvier, une réunion de concertation s'est tenue en visio-conférence avec tous les acteurs du secteur. Durant celle-ci, chacun a pu exposer son point de vue. « C'est une avancée de plus dans notre démarche. »

## « Nous sommes dans l'attente »

Il y a quelques mois, le 28 octobre 2021, l'Europe a rédigé un rapport sur ce sujet, qui s'est transformé en acte délégué. Certains pays ont souligné que l'acte délégué ne s'appuierait pas forcément sur l'intérêt du rapport.

« Nous sommes dans un moment crucial puisque nous attendons de connaître la position du ministère de l'agriculture à la suite des débats parlementaires. Nous attendons aussi que le projet d'acte délégué soit donné aux états membres en vue de discussions. Nous n'avons pour l'instant aucune visibilité au niveau du calendrier. Nous sommes dans l'attente, sans pour autant cesser de rédiger des notes communes avec l'AFPS. Nous sommes une petite structure, donc cette démarche nous prend beaucoup de temps, mais le front est uni et les acteurs engagés bougent de manière efficace » conclut Élisabeth Watebled.

## Une proposition de résolution à l'Assemblée nationale

Stéphane Buchou, député de la 3e circonscription de Vendée, a porté une résolution à l'Assemblée nationale afin de défendre le sel biologique. Le 17 décembre dernier, en compagnie des députés Yannick Haury, Sandrine Jasso et Frédéric Tuffnel, Stéphane Buchou a déposé une proposition de résolution pour défendre les modes de production du sel biologique qui devrait être débattue en février prochain.

La commission européenne envisage d'élaborer un cahier des charges du label Agriculture Biologique AB pour le sel ce qui aurait pour conséquence de rendre éligible toutes les méthodes de productions existantes, y compris les moins écologiques et les moins tradi-



Le député Stéphane Buchou.

tionnelles, dont les sels miniers et les sels lavés industriellement.

« Ainsi, des millions de tonnes de sel industriel seraient en Europe, là où

aujourd'hui l'essentiel des quelques milliers de tonnes vendu dans les commerces bios est issu de marais salants traditionnels. »

Si ce cahier des charges se confirme, c'est toute la filière des producteurs de sels marins de l'Atlantique et de la Vendée qui serait impactée, de même que l'attractivité des territoires concernés. « À travers ce texte, je veux mettre en avant la valorisation de la production de sel biologique qui s'appuie sur des savoirs et des pratiques ancestrales, une économie et un aménagement des territoires, un patrimoine culturel et historique associé à des paysages caractéristiques à l'attrait touristique évident. »